Finances : le minimum

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1980)**

Heft 530

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022230

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 530 24 janvier 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi
Jean-Jacques Schilt

530

Domaine public

Finances: le minimum

Willy Ritschard aux Finances: un piège ou une chance? D'emblée on peut constater que le Conseil fédéral a muté un homme usé par son département; Chevallaz s'est brûlé les doigts aux Finances avec deux défaites populaires successives; de plus, il a fait preuve de mauvaise volonté dans la défense de la politique du collège gouvernemental: on se souvient de sa mollesse devant le Parlement à propos de l'imposition des avoirs fiduciaires; plus récemment le Conseil fédéral lui a renvoyé un projet de recettes supplémentaires jugé insuffisant.

La succession des Finances est lourde. En période de haute conjoncture, les autorités fédérales ont laissé croître le déficit budgétaire, renforçant ainsi la tendance inflationniste; au moment de la crise économique, la caisse est vide. Démarrent alors les programmes d'économies et les réformes fiscales susceptibles d'améliorer le budget: à nouveau une aberration conjoncturelle. Bref, depuis plus d'une dizaine d'années, la Confédération conduit sa politique financière comme si elle voulait à chaque fois renforcer la situation conjoncturelle du moment.

L'heure n'est plus aux grandes réformes; le peuple n'a pas suivi le pas de charge auquel l'a invité le gouvernement ces dernières années. Il s'agit maintenant d'en tirer les conséquences et d'utiliser d'abord au maximum la législation en vigueur.

A première vue, c'est la loi sur la fraude fiscale qui est en question. Acceptée en 1977, elle n'est que peu appliquée. Au dire des spécialistes, l'équipe d'intervention de la Confédération devrait comprendre cinq personnes au moins; une seule a été affectée à cette tâche jusqu'à présent. Le service chargé de l'imposition des sociétés est si mal doté que certaines entreprises ne sont passées au crible que tous les vingt-cinq ans! Avec une cinquantaine de fonctionnaires supplémentaires (coût: 2,5 millions) il serait possible de faire rentrer un milliard d'impôts actuellement soustraits au fisc. On comprend mieux ainsi à qui profite le blocage du personnal fédéral!

C'est également dans la perspective de la lutte contre la fraude fiscale qu'il faut comprendre le double projet d'imposition qui mijote au Département des finances: sur l'intérêt des avoirs fiduciaires et sur les obligations étrangères libellées en francs suisses (on a parlé ici de la fraude fiscale; il faut s'attaquer aussi à l'évasion fiscale — voir en page 2, nos propositions).

De plus, l'introduction d'un impôt sur les poids lourds, largement approuvé en consultation, ne peut souffrir aucun retard: c'est la capacité concurrentielle des chemins de fer qui est en jeu et qui risque d'être définitivement détruite par l'ouverture du tunnel routier du Gothard (garder en mémoire le

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

A la bonne adresse?

Avez-vous reçu les derniers numéros de «Domaine Public» dans de bonnes conditions? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et corrections éventuelles (nous tenons par exemple en réserve des exemplaires de DP 528 et 529, au cas où ils vous auraient manqué).

Pour le reste, vous rappelerons-nous que nous comptons ferme sur votre appui (Fr. 48.— pour l'abonnement annuel, prix inchangé, si cela vous avait échappé...)? L'amélioration indispensable de cette formule de «presse indépendante» passe par là. On n'en sort pas!

Finances: le minimum

fait que le déficit des CFF contribue pour moitié au déficit de la Confédération).
Enfin, pour le nouveau programme financier qui doit entrer en vigueur à l'échéance de 1982, la marge de manœuvre est étroite: le choix est entre une reconduction du système actuel et un ICHA légèrement augmenté (on connaît les difficultés créées à l'exportation par les caractéristiques techniques de cet impôt), couplé à des améliorations sociales de l'impôt fédéral direct.
Quant aux programmes d'économies proposés, il n'est pas question d'entrer dans le jeu bourgeois. La philosophie qui les sous-tend — l'équilibre budgétaire à tout prix — est ridicule, leur conception — des réductions linéaires — est ridicule. Dans un pays où la dette de l'Etat central équivaut à 10% du PSB, alors qu'elle en représentait encore 40% en 1950, l'appel à l'équilibre financier strict et aux économies sans critères de qualité relève de l'intoxication pure.
La chance, c'est donc la possibilité pour Ritschard de faire passer ces projets, un minimum qui tient compte des rapports de forces; le piège c'est la possibilité pour une majorité bourgeoise, par une attitude de blocage systématique, de faire porter aux socialistes le chapeau pour l'inévitable imbroglio financier qui suivrait. Mais si les gardiens bourgeois de l'orthodoxie financière désavouaient le nouveau responsable des Finances sur un tel programme minimum, s'ils jouaient somme toute à Chevallaz bis, alors on ne verrait pas pourquoi un socialiste devrait rester sur ce siège éjectable.

Faire barrage à l'évasion fiscale

La marge de manœuvre de Willi Ritschard est étroite, mais non négligeable (nous entrons ici dans les détails de notre texte de première page!).

Points fixes:
— reconduire l'ICHA. Cet impôt n'est plus contesté. Il a été confirmé en votation populaire;
— reconduire l'impôt fédéral direct. Les modifications ne pourront être que des allégements, corrigeant la progression à froid. Pas de problèmes;
— les économies. C'est déjà en route. Pour le moins, on regrette l'empressement, qui empêche une négociation globale;
— les ressources nouvelles. Quelles sont les matières non imposées? Par quel moyen les atteindre?
Tout se joue là, sur ce dernier point.

Avant de parler de fraude fiscale, ce qui permet aux défenseurs des privilèges fiscaux de faire croire que sont menacés les modestes titulaires d'un carnet au porteur non déclaré, quelques milliers de francs conservés comme poire pour la soif, mieux vaudrait s'attaquer à l'évasion fiscale.
Il est évident en effet que l'Etat autorise par sa législation le non-paiement de certains impôts.

Seule la loi donne sa portée extrême au secret bancaire, pour ne choisir que cet exemple.
Comment limiter l'évasion fiscale?
Quatre secteurs sont à examiner.

D'abord, les opérations fiduciaires des banques. Le Conseil fédéral en avait déjà admis le principe, à un taux modéré, 5%. A confirmer.

Ensuite, les obligations étrangères libellées en francs suisses. On sait qu'elles ne sont pas soumises à l'impôt anticipé. C'est le refuge-clef de tous les fraudeurs suisses avertis ou consultés par les banques. Il suffit de poser comme condition à l'autorisation d'émettre sur le marché suisse, que le paiement se fera par les banques suisses, sur territoire suisse, donc avec impôt anticipé. Les étrangers pourraient faire valoir les conventions de non-double imposition. Cette mesure est à notre avis d'une importance toute particulière.

En troisième lieu, il s'agit de limiter la sous-enchère fiscale de certains cantons en ce qui concerne les personnes morales. Lorsque l'impôt cantonal et communal n'est plus, par rapport à l'IDN, dans une relation minimale, la ristourne de l'IDN devrait être réduite de 50% au mois.

Enfin, le secret bancaire devrait être assoupli. En cas de présomption, le fisc — si nécessaire, des fonctionnaires assermentés pour cette tâche — devrait obtenir des renseignements. Il faut savoir en effet que le recours à la plainte pénale (elle seule permet de tirer au clair certaines manœuvres douteuses) exige que la preuve soit acquise d'avance. Cercle vicieux. Autre aspect de cette proposition: la contre-partie du secret bancaire partiellement maintenu devrait être la possibilité légale de sanctionner les banques qui, par leur comportement, facilitent la fraude. Dans l'état actuel du droit, elles ne peuvent être poursuivies. Elles devraient pouvoir l'être, comme personnes morales.

Ces quatre voies doivent être explorées. De toute évidence, on s'aventure là sur un terrain jalousement gardé (l'exposé de ces propositions peut paraître ardu, mais pourquoi abandonner la réflexion sur ce thème aux seuls spécialistes?). Entrons donc enfin en matière! La présence de Willi Ritschard aux Finances, dans les circonstances actuelles, a cette raison d'être. Sinon...